

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission des finances chargée de l'examen du préavis Préavis N° 2026/48 - Auberge de Sauvabelin - chemin des Celtes 1 à Lausanne: Octroi d'un Crédit complémentaire de CHF TTC 985'000.– pour couvrir les imprévus des travaux de rénovation-transformation de l'auberge

Présidence :	Mme Marlyse AUDERGON (Les Vert.es)
Membres présents :	Mme Carolina CARVALHO (soc.) ; M. Valentin CHRISTE (UDC) ; M. Serge DE RIBAUPIERRE (v'lib.-LC) ; M. Samuel DE VARGAS (soc.) ; M. Olivier KASER (PLR) ; Mme Mathilde MAILLARD (PLR) ; M. Guillaume MATTHEY (EàG) ; Mme Gaelle MIELI (soc.) ; M. Joël OGUEY (UDC) ; M. Yvan SALZMANN (soc.) ; Mme Agathe SIDORENKO (EàG) ; Mme Pauline BLANC (PLR) ; M. Ilias PANCHARD (Les Vert.es) ;
Membres excusés :	Mme Lana DAMERGI (EàG)
Municipal :	M. Julien EGGENBERGER, Municipal en charge de FINANCE ET MOBILITE
Invité-e-s :	M. Louis-Marie Le Bot, chef du service des Finances ; Mme Catherine Borghini, cheffe du service d'architecture et du logement
Notes de séances :	Mme Elisabeth HUBER
Rapportrice de commission :	Mme Marlyse AUDERGON (Les Vert.es)

Lieu : Hôtel de Ville, salle des commissions

Date : 23 septembre 2026

Début et fin de la séance : 18h30-20h30

Pour rappel, lors de sa séance du 4 mars 2025, le Conseil communal a adopté le préavis N° 2024/53 accordant un crédit d'investissement de CHF 3'750'000.– TTC destiné à financer la rénovation/transformation du bâtiment sis chemin des Celtes 1 à Lausanne, en vue de la réouverture de l'Auberge de Sauvabelin. Ce projet comprend également le déplacement et la rénovation de WC publics, l'installation d'un chauffage mutualisé avec et dans la Pinte ainsi que l'aménagement d'espaces extérieurs publics.

Mme Borghini rappelle l'obtention d'un crédit d'investissements en 2025 de CHF 3.75 millions et précise qu'à l'instar du préavis précédent, il n'a pas fait l'objet d'un crédit d'études mais d'un compte d'attente qui a permis d'établir un avant-projet sommaire. Plusieurs

Conseil communal de Lausanne

éléments engendrent ce dépassement, comme l'indexation des coûts, sous-estimation des contraintes du site, la dépollution de matériaux et le réemploi des matériaux dans le cadre de la politique de durabilité. Elle explique également la participation des autres services de la Ville au financement de base. Le rendement après travaux est conservé pour l'heure à 3%.

La discussion générale n'est pas demandée.

Lors de l'examen du Préavis chapitre par chapitre, au point 4.1.3. *Gestion des matériaux pollués*, un.e commissaire demande si de la dioxine a été identifiée. Mme Borghini informe la commission que seuls 2 polluants ont été identifiés dans le périmètre du projet, soit le HAP et le benzo(a)pyrène. Au point 8.1 *Revenus locatifs*, un.e commissaire demande si la remise de loyer accordée pendant les quatre premières années avait été convenue dans le préavis initial. Mme Borghini confirme que le préavis prévoyait un loyer progressif, puis un loyer stabilisé de CHF 11'000.- par mois après quatre ans. Elle précise qu'une réflexion est en cours pour mutualiser les 2 sites (la pinte et l'auberge) en lien avec l'infrastructure technique de cuisine afin au vu des investissements consentis par l'exploitant pour la partie de la production de la cuisine.

Mme la Présidente propose de voter les 4 conclusions de ce préavis en bloc.

Conclusion de la commission :

Vote en bloc des conclusions 1 à 8 :

- **12 OUI**
 - **0 NON**
 - **2 Abstention**
-

Lausanne, le 6 octobre 2026

La rapportrice :
Marlyse Audergon